

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 29 avril 2019, à la salle de la Châtelaine

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 36  
Membres excusés : 4  
Membre absent : 0  
Secrétaire : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 décembre 2018
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal n°01/2019 : Règlement communal de Corcelles-le-Jorat sur la durée de séjour sur son territoire en matière de naturalisation
4. Préavis municipal n°02/2019 : Demande d'un crédit complémentaire relatif aux travaux de transformation du rural de château
5. Préavis municipal n°03/2019 : Intégration de 2 parcelles propriétés de la commune de Corcelles-le-Jorat au projet de Parc Naturel Périurbain
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 décembre 2018

Aucune remarque n'est faite.

Le PV est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité.

### **2. Lecture du courrier**

Mr Christian RAMUZ conseille aux membres de garder précieusement le feuillet joint aux convocations avec le règlement du Conseil. Ce feuillet précise les nouvelles instructions de fonctionnement des commissions.

### **3. Préavis municipal n°01/2019 : Règlement communal de Corcelles-le-Jorat sur la durée de séjour sur son territoire en matière de naturalisation**

M. Florian RUCH nous lit le rapport de la commission.

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la loi sur le droit cité vaudois (LDCV) du 19 décembre 2017, impose à la Municipalité et en vertu de l'art 13, de décider de la durée de séjour sur son territoire avant le dépôt d'une demande de naturalisation. La commune propose que ce délai soit fixé à une année à compter de l'inscription au registre du contrôle des habitants. La commission relève la pertinence de ce délai qui permet de constater l'intégration du demandeur de la naturalisation.

NB : la directive en matière d'émoluments est de compétence municipale et peut être révisée en tout temps.

Pour Mme Laurence Destraz ce délai est trop court car ne permet pas de juger de l'intégration avec par exemple la participation aux différents événements villageois. On ne peut pas bien connaître quelqu'un en une année. Qu'en est-il dans les autres communes ?

M. Christophe BALISSAT rappelle les différents délais imposés aux demandeurs de naturalisation : 10 ans en Suisse, 2 ans dans le canton, 1 an dans la commune. Quant aux autres communes, il n'y a pas de statistiques sur les délais pratiqués.

Pour Mme Joanne NEUENSCHWANDER, la participation aux événements villageois n'est pas indispensable pour une bonne intégration.

M. Gérald CHARLET, ne voit pas de problème à ce délai. En une année, on connaît mieux un habitant de Corcelles qu'en 2 ans à Lausanne.

Il souhaite une précision au sujet d'une demande de Confédéré. Le délai est-il aussi d'une année pour demander la Bourgeoisie ?

D'après M. Christophe BALISSAT, il n'y a pas de délai, seulement la nécessité d'avoir un lien très fort avéré avec la commune (lien d'héritage, de famille).

M. Florian RUCH ajoute, qu'en plus du délai d'un an pour déposer la demande, la procédure administrative qui suit est très longue (souvent 2 ans), ce qui permet au demandeur de poursuivre son intégration.

Mme Letizia STASI précise les conditions concernant un confédéré demandant la Bourgeoisie de la commune où il habite et avec laquelle il entretient des liens étroits : résider depuis 2 ans dans le canton, ne pas avoir subi de condamnation pour délit grave et intentionnel, ne pas faire l'objet d'un acte de défaut de bien, être en conformité avec ses obligations fiscales et être intégré à la communauté vaudoise.

Le préavis n°01/2019 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité moins 3 abstentions et 2 avis contraires.

### **4. Préavis municipal n°02/2019 : Demande d'un crédit complémentaire relatif aux travaux de transformation du rural de château**

M. Reynald KELLER nous lit le rapport de la commission.

Le 14 décembre 2015, un crédit de CHF 2.5 Mio a été voté pour la réalisation de 6 appartements dans le rural du château, ainsi qu'une chaufferie en sous-sol accessible depuis le parking extérieur.

Après plusieurs versions successives, pour des raisons de topographie, d'amélioration des prestations offertes aux futurs locataires, des vœux du service des monuments historiques, et la nécessité de se mettre en conformité pour la conservation des archives communales, des

modifications importantes ont dû être apportées par rapport au projet initial, engendrant un surcoût de CHF 550'000. Il s'agit essentiellement de la construction de nouveaux volumes et d'aménagements extérieurs :

- un local d'archives répondant aux exigences incendie,
- un local réservé à la société de gymnastique,
- 6 caves et un local vélos/poussettes pour les locataires avec travaux de menuiserie complémentaires pour les locaux communs et caves,
- un accès plus confortable à la chaufferie,
- un parking plat plus pratique en hiver et avec un parapet plus haut,
- pavage et goudronnage de certaines zones extérieures,
- renforcement du mur situé à l'arrière de la chaudière et canal de cheminée extérieur,
- déplacement de conduites d'épuration,

La Municipalité précise que les honoraires de l'architecte sont plafonnés et que tous les travaux restants sont inclus dans la demande de crédits. Il ne devrait donc plus y avoir de dépassement. En raison de ce surcoût, comme l'autorise la loi sur la comptabilité des communes, la Municipalité propose d'amortir le coût total des travaux sur 50 ans et non plus sur 30 ans.

La commission aurait souhaité que les surcoûts soient présentés plus tôt et que les différentes commissions soient davantage impliquées.

Elle reconnaît toutefois qu'une partie avait déjà été annoncée en décembre 2018, que la Municipalité a pris les bonnes décisions au cours des travaux, que le chantier se déroule bien, et que la bonne qualité des appartements devrait garantir les revenus locatifs attendus dès septembre prochain.

Elle recommande enfin d'accepter ce crédit supplémentaire CH 550'000 pour boucler le chantier engagé en 2016.

M. Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Celle-ci constate que le dépassement de CH 400'000 annoncé en décembre 2018 était optimiste. Au final, le budget initial de CHF 2'500'000 est dépassé de 22%. Elle regrette de ne pas avoir été informée plus tôt alors que les travaux supplémentaires étaient déjà chiffrables début décembre.

Elle reconnaît cependant que la commune parvient à respecter le plafond d'endettement fixé en début de législature, soit CHF 6 Mio. Fin 2019, l'endettement devrait être de CHF 5'745'165.

La Municipalité a choisi de baisser les loyers pour s'adapter au marché : un rendement annuel (hors charges) de CHF 136'800 est attendu.

Afin de préserver la trésorerie, il est raisonnable d'amortir sur 50 ans plutôt que 30, faisant passer ainsi l'amortissement annuel de CHF 101'666 à CHF 61'000 (y compris l'amortissement des fonds propres investis).

L'emprunt total est de CHF 2'550'000 à un taux de 0.95% bloqué sur 10 ans, pour un coût annuel de CHF 24'225. Le solde de trésorerie prévisible est donc de CHF 51'575.

A noter que l'arrivée des nouvelles familles apportera une contribution fiscale supplémentaire.

A Mme Blanche-Margrit SEEBERGER qui interroge sur la durée de la garantie des taux,

M. Gilbert RAMUZ répond que les taux sont négociés pour 10 ans.

M. Daniel RUCH précise que des taux aussi bas ne peuvent pas être bloqués plus que 10 ans. Il ajoute que la Municipalité n'est pas fière de devoir demander ce crédit supplémentaire. Mais il fallait répondre aux exigences des services cantonaux, et on en a profité pour améliorer les infrastructures et offrir de meilleures prestations aux futurs locataires.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER demande si, lors de projets d'une telle ampleur, afin d'améliorer la communication entre la Municipalité et le Conseil, on ne pourrait pas nommer une commission ad-hoc qui suivrait le projet de A à Z ?

M. Daniel RUCH approuve l'idée, bien qu'il soit trop tard pour celui-ci. C'est d'ailleurs ce qui avait été fait lors des travaux de la Corçaline.

M. Gilbert RAMUZ fait ensuite le point sur les emprunts en cours. Les taux varient de 0.55 à 1.75%. Celui du rural étant à 0.95%.

M. Christian HOENGER se demande si, au niveau du plafond d'endettement, il reste de la marge jusqu'à la fin de la législature ?

Pour M. Daniel RUCH, la commune a une bonne marge d'autofinancement et il reste CHF 400'000 sur un fond de réserve pour des travaux divers. De plus, une nouvelle loi devrait être votée au Grand Conseil, permettant aux communes de pouvoir enlever la dette liée au patrimoine financier de la dette globale.

Le préavis n°02/2019 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

#### **5. Préavis municipal n°03/2019 : Intégration de 2 parcelles propriétés de la commune de Corcelles-le-Jorat au projet de Parc Naturel Périurbain**

M. Jean-Paul REICHENBACH nous lit le rapport de la commission.

Après avoir rencontré 2 municipaux d'abord, le garde forestier M. Marc ROD ensuite, puis participé à une présentation du parc, plusieurs zones d'ombre demeurent :

- Ne l'ayant pas reçu, la municipalité n'a pas pu montrer le plan du projet dans sa totalité.
- Le financement à court et long terme est flou.
- Une pression à devoir démissionner de l'association « Jorat une terre à vivre » se fait sentir si nous refusons de mettre à disposition ces 2 parcelles.

A noter aussi que :

- Le conseil communal de Lausanne n'a encore jamais discuté du parc.
- Les très gros moyens financiers engagés donnent l'impression qu'aucun refus n'est envisagé. A noter que Neuchâtel a refusé le sien.
- La volonté de laisser la forêt vivre sans entretien nous laisse perplexes
- Absence de réponses valables pour la gestion de la faune. Dans le parc zurichois, la faune fuit l'intérieur du parc par manque de lumière et d'espace.
- Les 400 ha - ou 600 ha avec la zone tampon - sont actuellement des ressources économiques et sociales.
- Les erreurs du passé dans l'exploitation forestière sont maintenant connues et depuis quelques dizaines d'années de gros efforts sont entrepris pour l'écologie et cela se voit : bois mort laissé sur place, plantations diversifiées, 10% laissé sans exploitation.
- La loi forestière suisse date de 1876, c'est la plus vieille et la plus restrictive au monde. Ne l'amplifions pas.

La commission recommande donc de refuser de mettre à disposition les 2 parcelles en acceptant le préavis n°03/2019.

M. Francis CHENEVARD signale que M. Daniel RUCH n'a pas participé à ce préavis et ne participera pas aux discussions.

Jugeant le préavis un peu trop engagé, Mme Joanne NEUENSCHWANDER s'est renseignée sur le projet et tient à présenter des arguments contraires afin de permettre une réflexion plus globale.

Concernant la zone protégée :

- Interdiction de cueillir des champignons,
- Obligation de tenir les chiens en laisse (déjà le cas dans nos réserves de faune)
- Eventuelles restrictions pour les chevaux, pas sûr
- Pas d'exploitation économique du bois mais travaux de nettoyage autorisés, ainsi que le contrôle des maladies et parasites
- Peu de restrictions pour les promeneurs à condition de rester sur les sentiers, picnic autorisé

Concernant la zone tampon comme les parcelles concernées par le préavis, il s'agirait d'une zone d'étude des impacts des zones protégées. On pourrait exploiter la forêt à condition de ne pas faire de coupe à blanc.

Parmi les buts généraux de l'association, on note :

- La valorisation de la filière du bois et la promotion du bois suisse,
- La limitation de l'impact de l'humain sur la forêt,
- L'organisation d'animations pour la découverte de la forêt auxquelles la commune de Corcelles pourrait participer et bénéficier de retombées économiques.

M. Florian RUCH, prend la parole. Suite à l'AG de l'association « Parque pas mon Jorat », il est allé visiter le parc péri-urbain de Zurich et fait le constat suivant :

- Sentiers à l'abandon
- Plus possible de se promener à pied ou à cheval
- Seules les infrastructures d'accueil sont entretenues (parking)

Il nous transmet quelques réflexions de M. Christian BLASER :

- Une forêt abandonnée n'améliore pas la diversité
- Promotion du bois mort : le Jorat atteint déjà le taux demandé de 20m<sup>3</sup>/ha
- La zone centrale demandée « en forme de patate » est loin d'être définie
- Le but 1<sup>er</sup> n'est pas l'écologie puisqu'on attend 1,2 à 1,5 Mio de visiteurs/an avec toutes les infrastructures que cela nécessiterait (signalétiques, parking, interdictions, obligations...)

A noter que 3 régions ont déjà refusé de tels projets : le Tessin, les Grisons et Neuchâtel.

M. Reynald KELLER rappelle qu'actuellement on ne sait pas encore ou sera la zone centrale, il y en aura peut-être plusieurs. Le projet n'est ni décidé, ni acquis. Quand la zone centrale sera définie, elle sera entourée d'une zone de transition. Dans cette zone qui concerne nos parcelles, on laisserait évoluer librement la forêt, avec des contraintes plus faibles que dans la zone centrale.

Sur les CHF 3 Mio de frais prévus de 2021 à 2024, ¼ proviendraient des communes et ¾ du canton et de la confédération. Mais il devrait y avoir des retombées économiques avec par exemple un « drive fermier » pour valoriser les produits locaux. Les différents projets seraient subventionnés par la confédération : gestion et valorisation de la forêt, gestion durable des ressources, infrastructures de mobilité, voies d'accès périphériques...

L'objet du jour consiste seulement à savoir si la commune soutient ce projet, si elle souhaite en faire partie. Le projet final sera redimensionné en fonction des communes partenaires.

A rappeler que la loi forestière exige de mettre 10% des forêts en réserve et que ce projet le permettrait.

A M. Christian RAMUZ qui souhaite des précisions au sujet du financement, M. Reynald KELLER répond qu'on a dépensé jusqu'ici CH 500'000 par an.

Mme Blanche-Margrit SEEBERGER relève une erreur de n° de parcelle sur le plan joint au préavis. M. Christian HOENGER confirme qu'il faut lire sur le plan 6330 au lieu de 6331.

M. Francis CHENEVARD explique que :

- la parcelle 6330 est propriété de Corcelles sur la commune de Jorat-Menthue,
- la parcelle 336 est située sur la commune de Corcelles.

M. Daniel DUBOIS signale que la commune de Froideville a déjà refusé de donner une parcelle au parc et que Montpreveyres va probablement bientôt faire de même.

M. Christophe BALISSAT confirme tout cela et propose un amendement sur le préavis.

Il rappelle que l'objet du jour consiste à décider si nous donnons, ou non, ces 2 parcelles au parc. En raison du refus de Froideville, nos 2 parcelles seraient simplement des zones de transition.

Mme Maryline AUTHIER remercie la municipalité de demander l'avis du Conseil.

Elle évoque le paradoxe à faire venir de nombreux visiteurs tout en voulant protéger la forêt.

Pour Mme Katrin MEISTER-SCHWAGER le paradoxe se voit à la simple lecture de la carte. Pas de sens à faire cette zone de transit.

M. Francis CHENEVARD explique le préavis négatif de la municipalité. Ce parc est un « fantasme de biologiste », une forêt vierge qui coûte cher. Alors que notre forêt fournit du travail et de l'argent. Celui de Zurich n'est pas une réussite.

M. Jean-Philippe RAMUZ demande si nous souhaitons chez nous autant de monde qu'à Chalet-à-Gobet le vendredi Saint ? Si l'on veut découvrir la forêt, il suffit de se promener en l'observant. Pas besoin de parcours didactiques qui coûtent cher. Beaucoup de dépenses pour un projet trop flou.

Pour Mme Amanda RUCH-CRISINEL, s'est-on demandé si la route des paysans serait fermée ? Si on laisse la forêt évoluer librement, comment éradiquer les épidémies ? Sait-on qu'un surplus de bois mort pollue l'eau ?

Pour M. Donato STASI, le développement durable repose sur 3 axes : économique, sociétal et environnemental. Il faut que les 3 axes tiennent ensemble et surtout que les gens y croient. Il y a trop d'incertitudes aujourd'hui pour continuer à aller de l'avant.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER se rallie aussi à la municipalité car on ne peut pas voter sur ce qu'on ne connaît pas. Cependant, peut-on refuser de donner les parcelles tout en restant dans l'association ? Si oui quel est notre poids dans les décisions ? Peut-on ramener le projet à quelque chose qui nous convienne ?

Pour M. Benjamin BORLAT, OUI, on peut refuser sans sortir de l'association. A ce jour, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à ce projet.

Pour M. Christophe BALISSAT, on a à faire à une grosse organisation pour régler des problèmes que l'on ne connaît pas encore. Rester dans l'association nous permettrait de connaître ses éventuels problèmes pour pouvoir y répondre.

M. Gilbert RAMUZ rappelle que nous avons déjà exposé toutes ces réticences lors de la présentation du Parc au Conseil et que cela n'a rien changé. Les lausannois veulent-ils nous apprendre à gérer nos forêts ? Il n'apprécie pas la pression mise sur notre commune. Dommage de devoir se prononcer sans une idée précise du projet, ni de son coût.

M. Reynald KELLER explique que la population de la région augmente, qu'il n'est pas nécessaire de faire un Disneyland pour accueillir des visiteurs. Zurich n'est pas forcément le bon exemple. Il serait nécessaire de se coordonner avec nos voisins et se fixer comme objectif : que peut-on faire ensemble ?

M. Francis CHENEVARD ajoute que le comité a pris à son compte l'accueil des enfants alors que M. Marc ROD le faisait déjà. Pas besoin de l'association pour développer des projets : exemple de « Parcours Handicap ».

M. Florian RUCH, ajoute qu'à Zurich, les sangliers quittent la forêt devenue trop touffue et envahissent les terres cultivées proches des zones transitoires.

Mme Joanne NEUENSCHWANDER aimerait qu'on reste dans l'association afin de ne pas réitérer les erreurs du parc de Zurich.

M. Donato STASI nous explique que l'avenir est à l'écologie intégrale. Dans ce contexte, on ne peut mener un tel projet sans tenir compte de l'avis des personnes concernées.

Pour M. Christian RAMUZ c'est le principe de la démocratie. Il nous lira d'ailleurs plus tard un extrait de la Constitution.

M. Christian HOENGER demande : si on accepte aujourd'hui le préavis, le dossier est-il définitivement classé ?

M. Christophe BALISSAT explique que si on refuse de donner ces parcelles, on ne pourra pas signer la charte du parc et donc plus donner notre avis, même si on reste dans l'association.

M. Daniel RUCH ne souhaite pas prendre parti. Si le préavis est voté ce soir, le parc se fera peut-être, mais sans nous. La Municipalité ne souhaite pas décider à la place du Conseil. Il souligne qu'il est légitime que le comité sache quelles sont les communes qui souhaitent participer au projet.

M. Christophe BALISSAT propose de voter l'amendement suivant :

« ...de refuser que les Biens-fonds n°336 (cadastre de Corcelles-le-Jorat) et 6330 (cadastre de Jorat-Menthue et propriété de Corcelles-le-Jorat) soient intégrés dans le projet du Parc Naturel Périurbain du Jorat, dans la zone de transition. »

L'amendement est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

Ensuite le préavis amendé comme ci-dessus est soumis au vote à bulletin secret.

Il est accepté à l'unanimité moins 2 avis contraires et 1 abstention.

Soit pour les 36 votants : 33 bulletins OUI, 2 bulletins NON et 1 bulletin blanc.

## **6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil**

M. Christophe BALISSAT nous informe qu'un trop perçu de l'ASIJ va nous être remboursé, soit CHF 7'613.

M. Benjamin BORLAT remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis n°03/2019

- Défense incendie : bouclage des comptes le 28 mai prochain, comptes positifs
- Site Web : les mises à l'enquête seront dorénavant aussi sur le site de la commune
- Déchetterie : tout va bien, merci Mr BADOUX
- Pas d'antenne 5G annoncée sur notre territoire
- ORPC : comptes bouclés en dessous des prévisions, petit remboursement à prévoir
- Il a assisté à l'inauguration de l'Aéropole à Payerne
- La COREB milite pour la mise en place un plan directeur régional afin de défendre les intérêts de notre district au niveau cantonal
- 4 mai à Lucens : départ du Tour du Pays de Vaud
- 4 mai à Corcelles : vente de vins
- 11 mai à Payerne : démonstration de sport urbain

M. Philippe BAUD nous informe que le pressoir est souvent en panne et commence à coûter trop cher :

- réparations fréquentes
- charges salariales de l'employé communal
- entretien du local

Ce service offert par la commune va probablement être abandonné en même temps que le départ en retraite de M. Jean-Jacques RUCH.

A Mme Aline BASILIDES-RAMUZ qui regrette cette décision, M. Daniel RUCH répond que si le Conseil fait le choix de le garder, c'est possible. A discuter.

M. Benjamin BORLAT se demande si c'est forcément à la commune de gérer le pressoir ? Pourquoi pas le revendre à un privé qui souhaiterait l'exploiter ?

M. Francis CHENEVAR explique que le pressoir avait un rôle social pour les habitants de la commune mais il est de plus en plus utilisé pour des « extérieurs ». Faut-il que nous assumions seuls les charges de plus en plus importantes de personnel et d'entretien ?

M. Francis CHENEVAR :

- Les taxes d'épuration sont en constante augmentation. On est passé de CHF 72,15 /EH en 2016, puis CHF 175,20 /EH en 2017, et CHF 186,75 /EH en 2018.
- Le centre de récolte des déchets carnés est bien géré : bénéfice entre CHF 10'000 et CHF 20'000 chaque année.  
En 2019 : installation de panneaux photovoltaïques sur le toit pour CHF 34'500.  
Ces panneaux couvriront entièrement les besoins en électricité de l'installation.

- Il remercie à son tour pour le vote du crédit supplémentaire pour les travaux du rural du château. Il précise que les travaux en cours sont couverts par l'enveloppe initiale et que la rallonge servira à payer ceux à venir. Un appartement est déjà réservé avant même l'annonce des locations.
- Il invite les conseillers à venir visiter le chantier le 4 mai de 9h à 10h.

M. Daniel RUCH

- Révision du PGA en cours : un projet de construction sur une zone jouxtant une zone agricole a fait l'objet d'oppositions. Cette parcelle a été mise en réserve par le SDT afin de permettre à la commune de terminer le dézonage demandé.
- RDV au tribunal administratif le 6 mai pour le projet de construction chez M. BADOUX
- Syndicat pour les travaux des routes : RDV avec la commission fédérale le 23 mai.
- M. Pierre BERNHARD travaille officiellement à 50% (AI)
- Pour le remplacement de M. Jean-Jacques RUCH, il y a eu beaucoup de candidats et c'est M. Daniel DUBOIS qui a été sélectionné avec un CDD d'un an pour débiter.
- Les travaux de la fibre optique avancent. Chaque maison aura gratuitement minimum 50 megabyte. Contre paiement, il est possible d'avoir jusqu'à 600 megabyte.
- Il remercie pour les votes des préavis et le bon déroulement des débats.
- Une fête sera organisée pour le départ de M. Jean-Jacques RUCH qui doit encore se faire opérer avant les vacances et la retraite.

M. Christian RAMUZ annonce le prochain conseil le lundi 17 juin 2019. A confirmer.

**7. Communications des délégués aux associations intercommunales**

Seront faites à la séance du 17 juin.

**8. Divers et propositions individuelles**

Mme Fabienne PORCHET annonce le recensement national des oiseaux les 4 et 5 mai.

Mme Maryline AUTHIER regrette le peu de temps alloué aux commissions pour étudier les préavis du jour en raison des 2 semaines de vacances de Pâques.

M. Christophe BALISSAT invite les conseillers à regarder le questionnaire soumis aux candidats à la naturalisation. 32 questions concernent la vie locale et sont sur le site de la commune.

Comme annoncé au point 5, et suite aux pressions subies par différents membres de notre commune, M. Christian RAMUZ nous lit quelques extraits de la Constitution du Canton de Vaud. Il souhaiterait que nos politiques la lisent et la respectent.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h45 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire